

## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

 Service
 DDT

 N°
 2013-241\_008 7

 Date de signature
 2 9 AOUT 2013

 Statut
 Statut

# Arrêté préfectoral

RELATIF AU DROIT A L'INFORMATION DES CITOYENS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DANS LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-CHER

Le préfet de Loir-et-Cher,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

**Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2006-39-131 du 8 février 2006 relatif à l'élaboration de l'état des risques ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### ARRETE

#### Article 1:

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Villefranche-sur-Cher sont mis à jour pour répondre à l'obligation de prendre en compte le règlement des plans de prévention des risques (PPR) naturels et technologiques comme document de référence pour l'établissement de l'état des risques.

Le document annexé au présent arrêté (la fiche d'information communale sur les risques majeurs) comprend la liste des risques et les documents de référence, mis à jour, à prendre en compte pour établir l'état des risques.

Ces éléments, à intégrer au dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral n°2006-39-131 du 8 février 2006, sont librement consultables en préfecture et en mairie concernée. Le dossier d'informations est accessible sur le site internet des services de l'Etat en Loir-et-Cher, à l'adresse suivante: http://www.loir-et-cher.gouv.fr/

Les informations figurant dans le dossier sont mises à jour par arrêté préfectoral au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un nouvel état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

#### Article 2:

Une copie du présent arrêté et des éléments mettant à jour le dossier communal d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il est accessible sur le site des services de l'Etat en Loir-et-Cher, à l'adresse suivante : <a href="http://www.loir-et-cher.gouv.fr/">http://www.loir-et-cher.gouv.fr/</a>

#### Article 3:

le présent arrêté peut faire l'objet, sous envoi recommandé avec accusé de réception, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de Loir-et-Cher, place de la République 41018 Blois cedex.
- soit d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - MEDDE - 92055 La Défense Cedex.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex , à l'issue d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les 2 mois :

- à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou
- au terme d'un silence gardé par l'administration pendant 2 mois à compter de la réception de la demande.

#### Article 4:

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet, le sous-préfet de l'arrondissement concerné, les chefs de services déconcentrés régionaux et départementaux de l'État et le maire de la commune concernée sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Blois,

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Maryse MORACCHINI



### Préfecture de Loir-et-cher

# Commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER

Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral	du 8 février 2	2006	mis à	jour le	2 9 AOUT 201	3	
Situation de la commune au re	gard d'un ou plusi	eurs plans d	e préventio	n de risque	s naturels pré	visibles	
[ PPRn ]							
La commune est située dans le	e périmètre d'un P	PR n			oui X	non	
Cher-Approuvé	date 03/10/2000	0		aléa Inc	ndation	5000000000	
	date			aléa			
	date			aléa			
Les documents de référence s Le dossier du plan de prévention des	ont:				Consultable su		
					Consultable sur Internet		
					Consultable s	ur Internet	
		, n					
situation de la commune au re	gard d'un plan de	prevention	de risques fe	echnologic	lues [PPR1]		
La commune est située dans le périmètre d'un PPR t					oui	non X	
	date			effet			
	date						
	date			effet			
Les documents de référence s	ont:						
·					Consultable sur Internet		
					Consultable sur Internet _		
					Consultable s	ur Internet	
<b>ituation de la commune au re</b> en application des articles R 563-4 et R							
La commune est située dans une	zone de sismicité	Forte zone <b>5</b>	Moyenne zone <b>4</b>	Modérée zone 3	Faible zone <b>2</b>	Très faible Zone 1 X	
						ling of Mary and	
	p	ièces jointe	\$				
<b>Cartographie</b> extraits de documents ou de dossiers p	pormattant la localisati	ion dos immou	blos au rogard	dos risques e	acourus		
- Copie du zonage réglement	aire au Prki en aai	re du 03/10/	2000 - 2 pid	ncnes A3	14 et 15)		
Arrêtés portant ou ayant porté :	oconnaissanco d	o l'átat do c	atactropho	acturalla a	u tochnologie	7110	
La liste actualisée des arrêtés est cons						-	
	endole ser le sile porte	<u>** ** ** .</u> DIII 1.110	A GOLLS TO TODAY				
te d'élaboration: 13/06/13				P	Le préfet de jur le Préfet et	départem par délégation	
					La Secrétaire	4	

<sup>1-</sup> la commune n'a pas de plan de prévention des risques miniers.

<sup>2-</sup> sont consultables sur Internet à l'adresse <a href="http://www.loir-et-cher.gouv.fr">http://www.loir-et-cher.gouv.fr</a> : le règlement, la note de présentation et la cartographie du plan de zonage réglementaire.

